



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Antilles et Guyane

Question écrite n° 12971

Texte de la question

M. Éric Jalton appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur une grave crise qui traverse actuellement l'université Antilles-Guyane et en particulier le pôle universitaire de la Guadeloupe. En effet, le manque de moyens et d'effectifs ne permettent plus d'assurer le maintien d'un enseignement supérieur de qualité dans l'archipel, et mettent gravement en péril l'avenir de nos étudiants et lycéens. C'est pourquoi il demande, pour faire face à cette crise, que des dotations en postes IATOSS et en postes enseignants-chercheurs, soient attribuées par le ministère au pôle universitaire. De même, il lui est rappelé que l'obtention de moyens financiers et de locaux adaptés et sécurisés sont eux aussi indispensables, pour qu'un enseignement et une recherche de qualité soient assurés aux étudiants guadeloupéens. D'où la nécessité de recentrer sur le campus de Fouillole l'UFR STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives), actuellement éclatée entre le campus de Fouillole, du Gosier et Bergevin dans des locaux loués, de réhabiliter les locaux des UFR SEN (sciences exactes et naturelles) et SJE (sciences juridiques et économiques), et de construire un nouveau bâtiment d'accueil ainsi qu'un bâtiment de recherche pour l'UFR SJE. Conscient de son intérêt pour la jeunesse guadeloupéenne, il est convaincu que les dispositions sus citées seront réalisées.

Texte de la réponse

Très attentif aux spécificités et aux difficultés que rencontre la Guadeloupe, j'ai conclu le 5 mars 2003 à l'issue d'une mission d'analyse menée localement, un protocole d'accord avec les composantes de l'enseignement supérieur guadeloupéen. Afin de répondre rapidement aux problèmes rencontrés par les étudiants de la filière STAPS, la construction de locaux modulaires pour la rentrée 2003, et l'acquisition du premier équipement seront financés par mon département ministériel à hauteur de 750 000 euros. Au-delà de cette mesure d'urgence, une attention particulière sera portée sur la finalisation du projet STAPS réalisé dans le cadre du CPER sur le campus du Lamentin. En ce qui concerne le bâtiment d'accueil du campus de l'UFR les priorités inscrites dans le contrat de plan Etat-région sont réaffirmées à l'occasion de la signature du protocole. Une attention particulière sera portée sur l'accueil et la sécurité ainsi la réalisation du hall d'accueil bénéficiera de l'aide technique nécessaire à la production rapide des études préalables au démarrage des travaux. Par ailleurs, une étude sur la sécurisation des abords des sites universitaires a d'ores et déjà été réalisée au début du 2e trimestre 2003. S'agissant du bâtiment de recherche de l'UFR de sciences juridiques et économiques, sa construction prévue dans le cadre du contrat de plan Etat-région courant jusqu'en 2006 sera effectivement réalisée en attendant le transfert de cette UFR sur le site du Lamentin. Toutes les dispositions intégrées au CPER ont ainsi donné lieu à des délégations de crédits auprès de l'université. En ce qui concerne les personnels IATOSS, la déprécarisation des 26 agents identifiés est en oeuvre. Pour huit d'entre eux une titularisation est intervenue, dans le cadre législatif de la résorption de la précarité dans la fonction publique, dès avril 2003. Pour les personnels non touchés par ces mesures immédiates, il est envisagé de les titulariser au fur et à mesure de leur réussite aux concours réservés. Pour mener à bien cette opération, 16 postes gagés nouveaux sont donnés à l'université, et 2 postes seront mobilisés par l'université. Les nouvelles surfaces livrées dans le cadre du contrat de plan seront

prises en compte dans les calculs d'attribution de moyens en personnels, au titre de l'entretien ; toutefois, l'attribution de personnels supplémentaires sera bien entendu contrainte par les évolutions budgétaires. En dernier lieu, et dans l'objectif de faciliter le développement de l'antenne lettres et sciences humaines à Saint-Claude, le potentiel enseignement est renforcé à hauteur de trois postes supplémentaires. Deux postes de PRAG seront délégués à l'université dès la rentrée 2003 et l poste de second degré sera mis à disposition par le recteur à cette même date. Je ne doute pas que ces éléments mettront en évidence le grand intérêt que revêtent à mes yeux le développement de l'enseignement supérieur en Guadeloupe et ses conditions de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jaltou](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12971

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2003, page 1349

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6705